



Communiqué de Vincent DESCOEUR, député du Cantal

13 mars 2018

Une proposition de loi pour permettre aux préfets et présidents de départements d'adapter la vitesse maximale autorisée sur le réseau secondaire dans la limite de 90 km/h

Suite au Conseil des ministres du 8 mars 2018, le porte-parole du gouvernement a confirmé la décision de réduire la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau routier secondaire, malgré les fortes oppositions que suscite cette mesure, tant auprès des parlementaires que des élus locaux et des usagers de la route.

Cette mesure, prise sans concertation, dont les bénéfices en termes de sécurité routière et les conséquences en termes d'aménagement du territoire n'ont manifestement pas fait l'objet d'une évaluation sérieuse, ne génèrera pas les mêmes contraintes selon qu'on réside dans une métropole ou dans un département rural et de surcroît de montagne.

Considérant, si le gouvernement devait ne pas renoncer, qu'une telle mesure ne peut être appliquée de manière uniforme sur le réseau routier secondaire, Vincent Descoeur, député du Cantal, a décidé de reprendre dans une nouvelle proposition de loi la proposition qu'il avait faite dès janvier 2018 dans une lettre-pétition adressée au Président de la République : confier aux préfets, pour les routes nationales, et aux conseils départementaux, pour les routes départementales, le pouvoir de décider des vitesses maximales autorisées sur les routes à double sens sans séparateur central, dans la limite de 90 km/h.

Vincent Descoeur est par ailleurs l'auteur d'une lettre-pétition au Président de la République contre la décision de réduire la vitesse maximale autorisée à 80 km/h sur le réseau secondaire qui a recueilli plus de 12 000 signatures dans le département du Cantal. Il a fédéré les signatures de 35 élus du Massif Central de toutes sensibilités politiques (dont 8 présidents de conseils départementaux, 12 députés et 12 sénateurs) qui ont signé une lettre-ouverte au Président de la République lui demandant de renoncer à cette mesure. Enfin, Vincent Descoeur préside à l'Assemblée nationale avec Jean-Jacques Gaultier, député des Vosges, un groupe de travail de députés LR qui conduit des auditions sur cette question.

PJ : Copie de la proposition de loi de Vincent Descoeur.